



## « Observer sans nourrir, c'est protéger! » : Héritage Saint-Bernard annonce la fin du nourrissage des oiseaux

**Châteauguay, le 3 juin 2026** – Héritage Saint-Bernard annonce la mise en place d'un virage important dans ses pratiques de gestion et d'interprétation de la faune : la fin du nourrissage des oiseaux sur l'ensemble de ses sites, incluant le refuge faunique Marguerite-D'Youville et le centre écologique Fernand-Seguin. Intitulée « **Observer sans nourrir, c'est protéger** », cette initiative vise à assurer la sécurité des visiteurs tout en préservant l'équilibre des écosystèmes.

Actuellement, le nourrissage des petits oiseaux est autorisé et des mangeoires sont installées le long de certains sentiers. Toutefois, dans un contexte de fréquentation en forte croissance, cette pratique n'est plus viable à long terme. Le projet d'arrêt du nourrissage s'échelonnait sur plusieurs mois et débutera dès le mois de juin 2026.

### **Une décision guidée par la sécurité et la protection de la faune**

Au cours des dernières années, l'achalandage croissant dans les milieux naturels gérés par Héritage Saint-Bernard a transformé la réalité sur le terrain. Si l'intérêt grandissant du public pour la nature est une excellente nouvelle, il s'accompagne également de défis importants.

Malgré les efforts d'encadrement déployés, il est aujourd'hui devenu impossible de superviser adéquatement les comportements liés au nourrissage. Les équipes observent une augmentation constante des infractions, notamment la distribution d'aliments inappropriés, le nourrissage d'espèces autres que les oiseaux, ainsi que le dépôt de nourriture au sol.

Par ailleurs, une hausse marquée des incidents impliquant des animaux plus insistants, voire agressifs, a été constatée. L'accoutumance à la présence humaine et à l'apport régulier de nourriture modifie les comportements naturels de la faune et engendre des enjeux réels de sécurité pour les visiteurs.

### **Pourquoi mettre fin au nourrissage des animaux sauvages?**

Même lorsqu'il est bien intentionné, le nourrissage des animaux sauvages entraîne de nombreuses conséquences :

- Modification des comportements naturels;
- Augmentation des comportements agressifs ou insistants;
- Risques accrus de morsures et de contacts rapprochés;
- Déséquilibres écologiques liés à la surabondance artificielle de nourriture.

Dans ce contexte, Héritage Saint-Bernard a pris la décision d'interdire complètement le nourrissage de tous les animaux sauvages, oiseaux inclus, et de procéder ultimement au retrait des mangeoires.

### **Une pratique déjà reconnue ailleurs**

L'interdiction de nourrir les animaux sauvages s'inscrit dans les meilleures pratiques en conservation et en gestion des milieux naturels. Des organismes comme la Sépaq et Parcs Canada, appliquent déjà des règles similaires dans les parcs qu'ils gèrent afin de limiter les impacts humains sur la faune et de préserver la santé des écosystèmes.

### **Une transition progressive et accompagnée**

Conscient de l'attachement du public à cette activité, Héritage Saint-Bernard privilégie une approche graduelle, transparente et axée sur l'éducation.

### **Les grandes étapes du projet :**

<b>Dès le 6 juin 2026</b>	Arrêt de vente de graines de tournesol au Pavillon de l'île et au centre écologique Fernand-Seguin
<b>Printemps – été 2026</b>	Diminution graduelle du remplissage des mangeoires
<b>À partir du 6 juillet 2026</b>	Interdiction complète pour les visiteurs de nourrir les animaux sauvages (même les petits oiseaux)
<b>Octobre 2026</b>	Retrait des mangeoires et arrêt complet du nourrissage sur l'ensemble des sites

Cette initiative sera accompagnée d'une campagne de sensibilisation positive déployée sur plusieurs plateformes, incluant les sites Internet, les infolettres et les réseaux sociaux d'Héritage Saint-Bernard.

### **Une expérience renouvelée pour les visiteurs**

Loin de diminuer l'expérience en nature, ce changement propose une approche plus authentique et respectueuse de l'observation de la faune. Sans nourrissage :

- Les animaux conservent leurs comportements naturels;
- Les observations deviennent plus variées et spontanées;
- La faune observée est plus diversifiée;
- L'expérience favorise l'écoute, la patience et l'émerveillement.

## **Un effort collectif**

La réussite de ce virage repose sur l'engagement de tous. En adoptant ces nouvelles pratiques, le public contribue concrètement à la protection des écosystèmes et à la pérennité de ces milieux naturels d'exception.

Héritage Saint-Bernard remercie chaleureusement l'ensemble des personnes qui, par leurs gestes et leur compréhension, participeront à la préservation d'une nature plus équilibrée.

**Plus d'information sur cette décision : [ilesaintbernard.ca/nourrissage](http://ilesaintbernard.ca/nourrissage)**

– 30 –

## **À propos d'Héritage Saint-Bernard**

Héritage Saint-Bernard est un organisme à but non lucratif et une entreprise d'économie sociale dédiée à la conservation, à la protection et à la mise en valeur de milieux naturels d'exception en Montérégie. Par ses actions de conservation, ses activités d'éducation relative à l'environnement et son rôle de gestionnaire de sites patrimoniaux et naturels, l'organisme contribue à préserver la biodiversité et à favoriser la connexion entre la population et la nature. Les revenus générés par ses activités sont réinvestis dans sa mission environnementale.

Pour toute information additionnelle : [www.ilesaintbernard.ca](http://www.ilesaintbernard.ca)

**Source :** Pauline Druine, 450 698-3133 poste 230, [communications2@heritagestbernard.qc.ca](mailto:communications2@heritagestbernard.qc.ca)

**Photos : les crédits sont inscrits à même le nom des photos\***

*\* Les photos jointes à ce document peuvent être utilisées avec le crédit photo pour des articles en lien avec ce communiqué seulement. Toute autre utilisation des photos doit faire l'objet d'une entente avec le(s) photographe(s).*